

Septembre 2006

LETTRE n° 5

ISSN 1951-8536



Lettre d'information du SCoT pour le Bassin de Vie d'Avignon

Objectif SCoT

Edito du Président ... Edito du Président ... Edito du Président ...

Mettre le cap sur 2020

Dans le cadre de l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, en tant qu'élus du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon, nous avons souhaité prendre en compte les souhaits et les projets des communes à l'horizon 2020 par le biais d'un questionnaire administré conjointement par le Syndicat Mixte et l'Agence d'urbanisme de l'Aire Avignonnaise.

Ce questionnaire, intitulé « Quels projet pour quelle commune en 2020 ? », est assorti d'une trentaine de questions, et bâti autour de 3 thèmes:

- L'évolution prévisible et/ou souhaitée par la commune;
- Le mode de développement envisagé par la commune (mode d'urbanisation et stratégie foncière, développement économique);
- Les projets accompagnant l'évolution de la commune (cadre de vie, agriculture, déplacement, hydraulique).

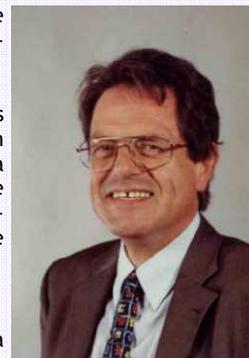
Les mois de mai et juin ont été consacrés aux interviews des 26 communes membres du SCoT.

La durée des entretiens communaux (environ 1h30) et la qualité des réponses apportées témoignent de notre intérêt pour l'avenir de notre territoire.

Parce que le projet de SCoT n'est pas l'émanation d'un projet extérieur, nous avons souhaité accorder du temps à cette démarche participative.

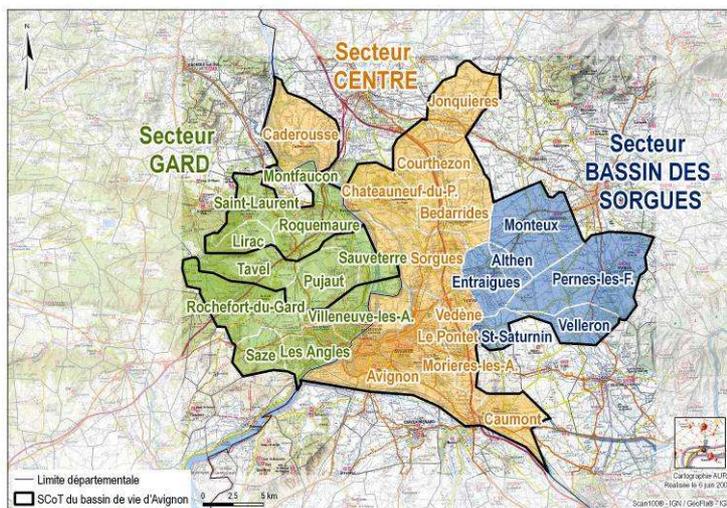
Ces questionnaires constituent ainsi un dispositif clé dans la mise en œuvre de notre Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Prenons ensemble la route du Projet!



Alain MILON
Sénateur de Vaucluse
Président du SMBVA

Projeter le territoire en réunion de secteur



Le SCoT est divisé en trois secteurs:

- Le secteur GARD composé de 11 communes
- Le secteur CENTRE composé de 12 communes
- Le secteur BASSIN DES SORGUES composé de 6 communes

Afin de permettre une approche au plus près du terrain, ces trois secteurs de travail ont été mis en place par les élus lors de la phase du diagnostic SCoT.

Entité géographique, fonctionnelle et culturelle ; les secteurs sont des lieux de réflexion et d'échange privilégiés, qui s'affranchissent des limites intercommunales. Cette démarche de secteur positionne les élus comme acteurs à part entière de l'aménagement du Bassin de Vie Avignonnais. Elle a pour objectif de permettre la définition d'une stratégie partagée entre les communes participantes, susceptible d'alimenter la démarche globale du SCoT.

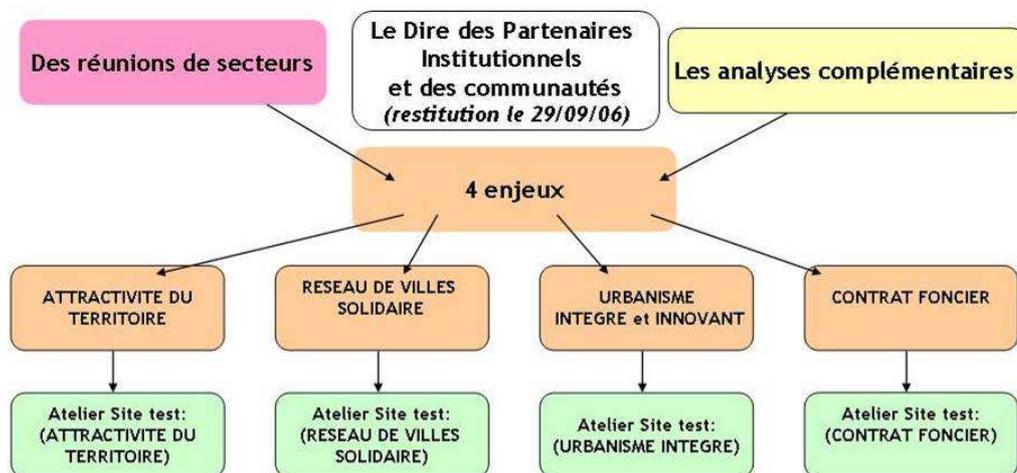
Ébauches du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, les prochaines réunions de secteur synthétiseront les projets à l'échelle du secteur sur la base des projets identifiés dans les enquêtes communales.

Si la somme des projets communaux ne constituent en aucun cas le projet de SCoT, cet exercice prospectif doit néanmoins conduire les élus à se positionner sur les enjeux perçus de leur territoire (quelles sont les grandes questions à résoudre ?) et sur l'identification d'un futur commun engagé (quelles vont être les conséquences demain des choix faits (ou non faits) aujourd'hui par les collectivités ?).

Prendre la route du Projet ...

Les clés de l'élaboration du projet se compose de trois dispositifs qui doivent alimenter quatre grands enjeux identifiés lors du séminaire de décembre 2005 et constituant le socle du Projet d'Aménagement et de Développement Durable:

« Maintenir une attractivité durable, globale et équilibrée », « Reconstituer le réseau de villes solidaire du grand Bassin de Vie d'Avignon », « Établir un contrat foncier pour le Bassin de Vie d'Avignon », « Promouvoir un urbanisme innovant et intégré ».



<u>Le Dire des élus : les réunions de secteur et le Dire des communautés</u>	<u>Le Dire des partenaires institutionnels</u>	<u>Les analyses complémentaires</u>
<p>Le dire des élus doit permettre d'amorcer l'ébauche du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.</p> <p>Les réunions de secteur doivent non seulement permettre le repérage des projets structurants à l'échelle du SCoT mais aussi les dynamiques et les stratégies de développement communal.</p> <p>En parallèle, grâce au dires des communautés, les objectifs communautaires, traduits dans les politiques sectorielles (Plan de Déplacement Urbain, Programme Local de l'Habitat) ou contractuelles (contrat d'agglomération) pourront être intégrées en amont du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.</p>	<p>Le PADD apparaît le temps adéquat pour la confrontation des « projets » entre les élus, dont la réflexion a pu être alimentée tout au long de la phase de diagnostic, et les différents partenaires institutionnels, acteurs à part entière de l'émergence d'un SCoT.</p> <p>Complémentairement au Dire de l'État transmis en juin 2005 et qui constitue la « vision » qu'a l'État des modalités d'aménagement à promouvoir sur le territoire du Bassin de Vie d'Avignon, il semble pertinent à ce stade de la démarche de solliciter l'ensemble des « Dires » des Partenaires Institutionnels (Consulaires, Conseils Généraux et Régionaux).</p> <p>Cette étape doit permettre aux partenaires de contribuer au PADD en formalisant leurs attentes vis à vis du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon et aux élus d'enrichir leur vision et leur projet par l'apport d'éclairages complémentaires.</p>	<p>Au cours de l'élaboration du diagnostic, il est apparu nécessaire d'affiner les connaissances dans les domaines du foncier et de l'économie.</p> <p>Deux études ont alors été confiées à des bureaux d'études extérieurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> •Étude de qualification du foncier agricole sur le bassin de vie d'Avignon •Caractérisation du tissu économique sur le bassin de vie d'Avignon <p>Supports des commissions thématiques « Contrat foncier » et « Attractivité du territoire ». ces études doivent pouvoir faire émerger au stade du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (2006 à printemps 2007) et du Document d'Orientations Générales (2007) un projet cohérent, efficace et conforme aux potentialités / contraintes du territoire.</p>

Les commissions thématiques et les ateliers « Site test »

L'objectif des 4 commissions de travail est de décliner les 4 grands enjeux en prescriptions et objectifs, quantifiés, spatialisés et hiérarchisés. Trois cycles de trois rencontres auront lieu autour de chaque enjeu.

Ces rencontres, organisées autour de commissions de travail mixtes, seront composées d'élus, de partenaires institutionnels et d'acteurs locaux dont la mission sera de formuler sur chaque thème des propositions d'orientations. L'appui d'experts dans les domaines fonciers, économiques et hydrauliques doit apporter des éclairages sur la faisabilité / pertinence des choix et des propositions. Au terme de ces rencontres, les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable pourront être formalisées.

Prémices du Document d'Orientations Générales, des ateliers « site test » doivent permettre la traduction territoriale des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable au travers d'un «test» sur quelques secteurs présentant des enjeux forts à l'échelle du SCoT.

...dans un souci de transparence

Article L 122-8 du Code de l'Urbanisme:

« Un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public prévu à l'article L. 122-4 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement mentionné à l'article L. 122-1, au plus tard quatre mois avant l'examen du projet de schéma. Dans le cas d'une révision, ce débat peut avoir lieu lors de la mise en révision du schéma.

Le projet de schéma est arrêté par délibération de l'établissement public prévu à l'article L. 122-4 puis transmis pour avis aux communes et aux groupements de communes membres de l'établissement public, aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale voisins compétents en matière d'urbanisme, au préfet, à la région, au département et aux organismes mentionnés à l'article L. 121-4 [...] »

La concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées a lieu pendant toute la durée d'élaboration du SCoT au travers des registres mis à disposition du public en mairie, du site Internet du Syndicat Mixte ou encore de la présente lettre d'information.

La concertation est également articulée avec les principales phases de réalisation du document: définition du diagnostic, du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, du Document d'Orientations Générales.

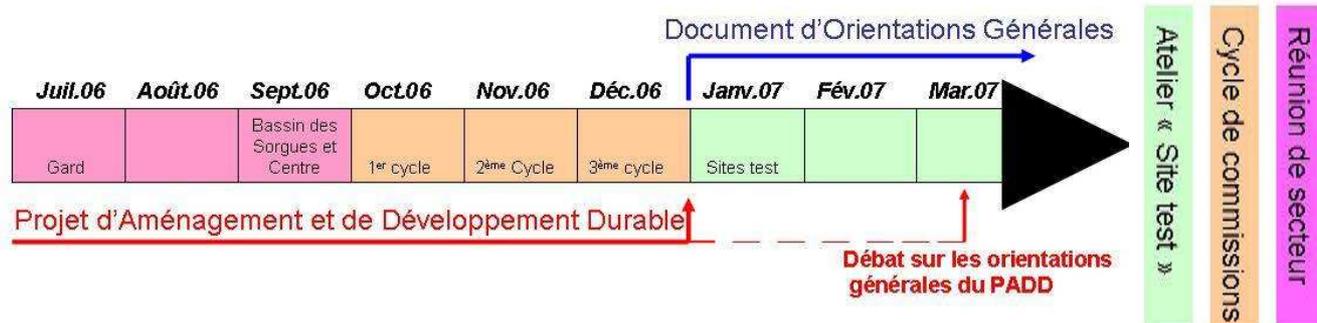
A l'image des six forums d'acteurs tenus au cours l'élaboration du diagnostic, les élus du bassin de vie d'Avignon souhaitent vivement, poursuivre les débats et élargir la réflexion lors de la définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

La démarche participative mise en place pour les prochaines commissions thématiques du PADD apparaît ainsi comme « LA » clef de réussite du projet, à la fois pour en enrichir le contenu, et pour en assurer la déclinaison harmonieuse.

Conformément à l'article L 122-8 du Code de l'Urbanisme, un débat aura lieu sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

L'objectif est de permettre de débattre sur les axes forts que le SCoT entend suivre dans l'aménagement, la protection et la mise en valeur du territoire intercommunal sachant que ce projet global s'imposera par la suite non seulement aux Plans Locaux d'Urbanisme mais également à un certain nombre de documents tels que les Plans de Déplacements Urbains ou encore les Programmes Locaux de l'Habitat.

Les dates du PADD



REUNIONS DE SECTEUR - JUILLET à SEPTEMBRE 2006-

COMMISSIONS ENJEUX - OCTOBRE à DECEMBRE 2006-

Premier cycle* : Octobre 2006

Second cycle *: Novembre 2006

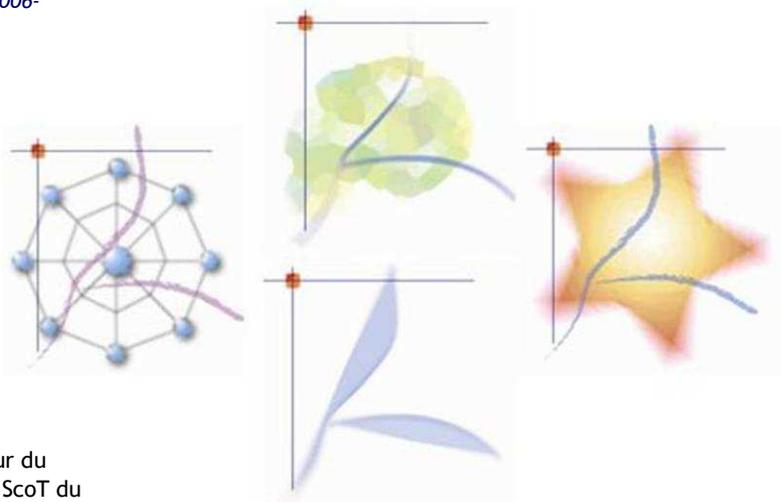
Troisième cycle: 15 décembre 2006 au matin

Un cycle de commissions =

- une commission « Attractivité durable »,
- une commission « Contrat Foncier »,
- une commission « Urbanisme Intégré »
- une commission « Réseau de Villes »

SEMINAIRE DU SCoT - VENDREDI 15 DECEMBRE -

Demi journée publique de présentation et de débat autour du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon.



Lettre d'information du SCoT pour le Bassin de Vie d'Avignon

881 chemin de Gigognan
Site de Courtine TGV
84000 AVIGNON

Téléphone : 04 32 76 73 00
Télécopie : 04 32 76 22 15
Messagerie : contact@avignon-bassindevie.fr

Conception et Rédaction : Olivia GRIS



Avec le soutien de :



Un site Web pour le SCoT du Bassin de Vie Avignonnais

Depuis le 2 décembre 2005 le petit dernier des sites de prospective territoriale, conçu et développé par la Société Garance ® a rejoint la SCoT-toile.

Retrouvez en ligne toute l'actualité du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon et suivez pas à pas l'avancement de notre démarche.

Que vous soyez élu, partenaire institutionnel ou représentant de la société civile, inscrivez-vous pour accéder à votre espace réservé et disposer de services complémentaires (événementiel, documents en téléchargement, accès aux forums).

Rejoignez nous dès à présent sur www.avignon-bassindevie.fr

